

Nombre de Délégués :

En exercice 120

Présents 71

Votants 74

Objet :

**COMITE TECHNIQUE DU
29/01/2019 : MISE A JOUR DU
DOCUMENT UNIQUE**



N°9/02/02/2019

L'an deux mille dix neuf, le 02 février à 9 heures, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président,

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 10 janvier 2019*

Etaient présents :

ALLAS LES MINES : M. Michel MONTEIL,
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,
BEYNAC ET CAZENAC : M. Alain PASSERIEUX, M. Philippe SOULETIS,
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Claude JOINEL,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, M. Christian ARNOUIL,
CAZOULES : M. Gérard VIELLE,
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT, M. Jean-Luc BRUGUES,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,
DOMME : M. Francis COUSIN,
GROLEJAC : M. Claude BOYER,
JAYAC : M. Guy ESTRUC,
LA ROQUE GAGEAC : M. Jérôme PEYRAT, M. Roger MONDY
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,
LES FARGES : Mme Lauryn LAGLENE, Mme Arlette SOULIAC,
MARCILLAC ST QUENTIN : M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : M. Daniel LALEU,
MEYRALS : M. Joël LE CORRE, Mme Jacqueline JOUANEL,
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON,
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,
ORLIAGUET : M. Jean-Claude DEYRE, M. Alain MARINIER,
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme Elisabeth GARCETTE, Mme BRIDE ROYE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL, Mme Marie Pierre VALETTE,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,
ST AMAND DE COLY : M. Vincent GEOFFROID, M. J-Pierre PACAUD,
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE, M. D. THIBART,
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Antoine VAN HUSSEN,
ST CREPIN ET CARLUCET : M. Gérard TEILLAC,
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS, M. Jean-Pierre HAMEL,
ST LAURENT LA VALLEE : Mme Danielle ROUVES,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-2019029-DE
Regu le 15/02/2019

ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,
ST VINCENT LE PALUEL : Mme Clotilde MEYSSIGNAC,
STE MONDANE : M. Eric BOURDET, M. David DURAND,
STE NATHALENE : M. Dominique CHEYROU, Mme Brigitte AOUDOUARD,
TAMNIES : Mme Lydie LACOMBE,
VALOJOULX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,
VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,
VEZAC : M. Alain BOYER, M. Christian ROBLES,
VITRAC : M. Christian LAMOUREUX,

Mme Marie Laure FERBER (*commune de Carlux*) a été élue secrétaire de séance.

Excusés : Mme Eloïse MARADENE (*commune de Prats de Carlux*), M. Christian GARRIGOU (*commune de St Aubin de Nabirat*), MM Georges de MEYERE et Xavier MARQUEZE (*commune de St Vincent de Cosse*),

Procurations : M. Jean-Louis CHUPIN à M. Jean-Claude JOINEL (*commune de Calviac en Périgord*), M. Jean-Claude CASSAGNOLE à M. Francis COUSIN (*commune de Domme*), Mme Sylvie JESINGHAUS à M. Daniel LALEU (*commune de Marquay*),

Présents sans voix délibérative : MM. Ludovic VILATTE, José DE JESUS, Marc GIRODEAU.

.....

Le Président fait part de la réunion du Comité Technique qui s'est tenue le 29 janvier dernier en présence des représentants de l'EPCI et des représentants du personnel.

Il présente le Document Unique, document évaluant pour chaque métier les risques encourus et les moyens mis en œuvre ou à développer. Il précise que celui-ci a été abondé par une nouvelle fiche métier relative à la collecte des bornes à l'aide d'une BOM 32T équipée de grue avec télécommande.

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni le 28/01/2019,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le Document Unique qui lui a été présenté

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour copie conforme,

Marcillac St Quentin, le 02 février 2019

S.I.C.T.O.M.
Le Président,
Jean-Pierre DUBOIS
PÉRIGORD
NOIR
LABORNE 120 - 24200 MARCILLAC

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-2019029-DE
Regu le 15/02/2019

DOCUMENT UNIQUE
D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
SICTOM DU PERIGORD NOIR

Reçu le 15/02/2019

La loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 impose à tout employeur la réalisation d'une **évaluation des risques professionnels**.
Le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 précise que les résultats de cette évaluation doivent être transcrits et mis à jour dans un « **document unique** ».
Ce document est obligatoire depuis décembre 2002 et sa mise à jour doit être régulière : annuellement, à chaque décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité des agents, pour toute information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque.

Il doit comporter « **un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail** » et aboutir logiquement à la mise en œuvre d'un **plan d'actions** visant à l'élimination des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

Composition et approbation du document unique

Le présent document unique est composé :

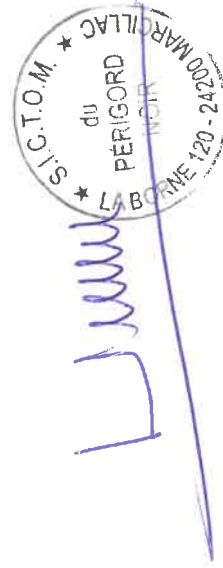
- d'un inventaire des unités de travail de la collectivité,
- de la liste des familles de risques utilisées,
- des règles de classement des risques (afin de déterminer les mesures de prévention prioritaires),
- d'une série de **tableaux comportant à la fois l'évaluation des risques et le plan d'action au sein de chaque unité de travail**.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28/01/2019

Il est soumis à l'approbation de l'autorité territoriale et sera mis à jour régulièrement, conformément à la réglementation.

Le 02 Février 2019

Le Président,



LISTE DES UNITES DE TRAVAIL

UT 1 : COLLECTE DES DECHETS (RIPEURS)

UT 2 : CONDUITE DES VEHICULES (BOM pour les bacs et BOM avec grue pour les bornes)

UT 2-bis : CONDUITE DES VEHICULES (CAMIONS PORTEURS, COLLECTES VERRE ET PAPIER)

UT -2 ter : CONDUITE DES VEHICULES LEGERS, LIVRAISONS ET COLLECTE VERRE EN PORTE A PORTE

UT -2 quater : CONDUITE DES VEHICULES LEGERS, LIVRAISONS BACS, DECOUPE DES BACS EN FIN DE VIE, LIVRAISON DIVERSES EN VL

UT 3 : DECHETERIES (ENTRETIEN)

UT 3-bis : DECHETERIES (DEMANTELEMENT)

UT 4 : ENTRETIEN MECANIQUE (ATELIER MECANIQUE)

UT 5 : COMPOSTAGES DES BOUES DE STEP

UT 6 : ENTRETIEN DU SITE (MENUS TRAVAUX ET ESPACES VERTS)

UT 7 : SERVICES ADMINISTRATIFS, COMMUNICATION ET RELATIONS AUX USAGERS

UT 8 : ENTRETIEN LOCAUX (MENAGE)

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-2019029-DE
Regu le 15/02/2019

Liste des familles de risques :		
Familles de risques	Précisions sur les risques (exemples)	
1 - Risque de chute de plain-pied	Glissade, trébuchement...	
2 - Risque de chute de hauteur	Ecrasement...	
3 - Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	Troubles dorsolombaires, troubles musculosquelettiques (TMS), écrasement des pieds,...	
4 - Risque lié aux manutentions manuelles (de charges ou de personnes)	Troubles dorsolombaires, troubles aux cervicales, troubles musculosquelettiques (TMS)	
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (en dehors des manutentions)	Collision, écrasement, chute de charge...	
6 - Risque lié aux manutentions mécaniques	Collision, heurt, renversement...	
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	Collision, heurt, renversement...	
8 - 9 - Risque lié aux déplacements routiers	Coupure, perforation, écrasement, entraînement, projection de matière, brûlure, rayonnement...	
10 - Risque lié aux machines et équipements de travail	Gêne au travail, troubles et lésions auditifs	
11 - Risques et nuisances liés au bruit		
12 - Risque d'incendie ou d'explosion	Brûlure, irritation, allergie, intoxication, déversement dans l'environnement... (également incendie ou explosion, si ne sont pas traités en 12)	
13 - 14 - Risque lié aux produits chimiques et aux émissions	Intoxications, atteintes graves à la santé (cancer...)	
15 - Risque lié à l'amiante	Intoxications, atteintes graves à la santé, provocation d'un accident	
16 - Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites	Electrisation, électrocution, brûlures (également incendie ou explosion, si pas traités en 12)	
17 - Risque lié à l'électricité	Gêne au travail, fatigue ou troubles visuels, ...	
18 - 19 - Risque lié à l'éclairage et/ou à l'utilisation d'écran	Gêne au travail, trouble de l'équilibre thermique (coup de froid, déshydratation...)	
20 - Risque lié aux ambiances climatiques et thermiques	Contamination/infection (par contact, ingestion, inhalation, piqûre, morsure...)	
21 - Risque lié aux agents biologiques et/ou au manque d'hygiène		
22 - Risque lié à l'intervention d'entreprise(s) extérieure(s) (coactivité)	Violence au travail, agression et harcèlement, stress et épuisement...	
23 - Risques psychosociaux	Agression, aggravation de l'état de santé en cas d'accident	
24 - Risques liés au travail isolé		
25 - Risque de noyade		

02425	2284-2019	02-2019	AR PREFECCURE
Reg 1	5/02/2019		

L'étape d'évaluation permet de hiérarchiser les risques professionnels afin de déterminer les actions à mener en priorité.

La méthode utilisée ne doit pas consommer trop de temps tout en proposant des critères significatifs et aisément exploitables. La méthode proposée utilise une échelle de valeurs classées de 1 à 16 suivant l'importance du risque.

Indice de Risque (IRI)
1 à 3
4 à 6
8 à 9
12 à 15

Les valeurs sont nulles donnent lieu à des échanges pour s'accorder sur une valeur finale pour chaque risque.

que faire en cas de désaccord entre les valeurs obtenues ?

Les acteurs de l'évaluation des risques devront argumenter leur résultat de façon à trouver un compromis.

Les acteurs de l'évaluation des risques devront argumenter leur résultat de façon à trouver un compromis.

L'estimation peut apparaître subjective, il est donc important d'utiliser toujours les mêmes critères d'évaluation.

En cas de divergence, les critères utilisés pourront être :

- La fréquence d'exposition (F) de l'agent à ce risque,
- La gravité potentielle (G) de l'accident ou de la maladie.

Chaque critère se divise en plusieurs niveaux :

Niveau de la gravité potentielle (G)	Signification
G1	Dommages mineurs <i>(Lésions superficielles, inconfort)</i>
G2	Dommages avec conséquences réversibles <i>(Entorse, coupure, lumbago...etc.)</i>
G3	Dommages avec séquelles <i>(Conséquences irréversibles : sectionnement, surdité, hernie, écoulement, traumatisme...etc.)</i>
G4	Mort ou invalidité permanente absolue <i>(Electrocution, chute de hauteur, cancers...etc.)</i>

Niveau de la fréquence d'exposition (F)	Signification
F1	Faible (1 à 2 fois par an)
F2	Moyenne (1 à 2 fois par mois)
F3	Forte (1 à 2 fois par semaine)
F4	Très forte (tous les jours)

La combinaison de « F » et « G » donne une valeur du niveau de risque, de la façon suivante (en référence à la courbe de Farmer) :

		Fréquence (F)			
		F1	F2	F3	F4
Gravité (G)	G1	1	2	3	4
	G2	3	4	6	8
	G3	6	8	9	12
	G4	9	12	18	18

La maîtrise du risque (M) est complémentaire. Ce critère permet dans un second temps de réajuster l'évaluation par rapport à l'efficacité des mesures de prévention mises en place (notamment le port des équipements de protection, l'application des consignes,...). Suivant le cas, elle sera dite "Bonne", "insuffisante" ou "Très insuffisante".

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL N°1 : COLLECTE DES DECHETS (RIPEURS)

RISQUES IDENTIFIES (Définir le par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques : tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE				MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R		
1 - Risque de chute de hauteur	* Glissade * Trébuchement	Circulation des agents lors de la collecte, parfois avec précipitation : * sur trottoirs et sols irréguliers (nids de poule...) * sur sols glissants (mouilles, verglassés...) * souillures provenant de la collecte * sur chaussées dégradées * avec éclairage parfois insuffisant (travail en nocturne)	* Chaussures de sécurité antidérapantes * Consignes de sécurité dispensées (livret d'accueil, règlement intérieur, notes de services) * Ne pas se précipiter * Equipement d'un éclairage, et d'une caméra de surveillance à l'arrière des BOM permettant au chauffeur de mieux visualiser l'activité de collecte	4	2	8		* Rappeler les règles de sécurité * Organiser la formation des contractuels aux méthodes de travail et à la sécurité
2 - Risque de chute de hauteur	Trébuchement ou chute	Montée et descente des marchepieds	* Consignes aux ripeurs d'attendre arrêt avant de descendre des marchepieds et du véhicule, pas de précipitation, ne pas sauter * Consignes aux chauffeurs d'attendre le signal des ripeurs avant démarrage et de vérifier la sécurité (voyant marche-pieds, caméra arrière) * Vérification régulière par le mécanicien du SICTOM des marchepieds et rampes * Consignes de sécurité dispensées (livret d'accueil, règlement intérieur, notes de services)	4	2	8		* Rappeler les règles de sécurité * Organiser la formation des contractuels aux méthodes de travail et à la sécurité
		Montées et descentes de la cabine des véhicules de collecte	* Consignes données aux agents : - pour monter ou descendre d'une cabine de camion : toute personne doit respecter la règle des trois points d'appui - La montée ou la descente se fait toujours face à la cabine. Ne jamais sauter ! * Cf livret d'accueil et/ou règlement intérieur	4	3	12		* Rappeler les règles de sécurité
	Chute de l'agent ou accrochage par des branches en bord de route	Circulation du véhicule avec agents sur marche-pied	* Consigne aux agents : se tenir avec les deux mains, ne jamais sortir du gabarit du véhicule en mouvement * ne monter ou descendre des marchepieds que lorsque la benne est complètement arrêtée * Les véhicules ne peuvent rouler à plus de 30 Km/h avec les agents sur marche pied. Au delà, les ripeurs remontent en cabine. * Consignes aux chauffeurs de vérifier la sécurité (voyant marche-pieds, caméra arrière) * Consignes de sécurité dispensées (livret d'accueil, règlement intérieur, notes de services)	4	3	12		* Rappeler les règles de sécurité * Organiser la formation des contractuels aux méthodes de travail et à la sécurité
3 - Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	Chute de l'agent	Lavage de la BOM sur la station de lavage haute pression	* Consigne à l'équipe (chauffeur + ripeur) : attendre que la benne soit complètement arrêtée, * Utiliser l'aire de lavage et son matériel mis à disposition * Mettre les EPI, notamment : chaussures de sécurité, combinaison jetable, lunettes et casque de sécurité * Consignes de sécurité dispensées (livret d'accueil, règlement intérieur, notes de services)	4	3	12		* Fournir un dispositif anti-chute permettant de monter, descendre et de travailler en hauteur en sécurité
	Ecrasement par la porte de la benne	Ouverture de la porte pour laver l'intérieur de la benne	* Normes imposées aux constructeurs de BOM * Consigne données aux conducteurs : * Mettre en place la béquille de sécurité * Ne pas circuler ou stationner sous la porte, * Utiliser la trappe avant pour entrer dans la benne * Laver régulièrement la benne à haute pression	4	4	16		
		* Manipulation de conteneurs lourds/pleins (avec parfois difficultés de les mouvoir : emplacements peu adaptés, pentes,...) * Chargement biodéchets (bacs de 250L.)	* Agents équipés de chaussures de sécurité * Déplacement le plus souvent possible à 2 agents pour les conteneurs lourds * Pousser les conteneurs et ne pas les tirer si possible, car : - en marchant à reculons, on ne garde pas le dos droit et on a moins de force, - le conteneur risque de rouler sur les pieds, - en reculant, on ne voit pas les obstacles.	4	3	12		* Demander aux communes concernées par des sols instables d'aménager les emplacements, voire d'installer des socles stables * Mettre à jour les consignes (livret d'accueil et/ou règlement intérieur et/ou note de service) * Formation des agents aux TMS
4 - Risque lié aux manutentions manuelles	* Lombalgies * Ecrasement pieds * Troubles musculo-squelettiques (TMS)	* Collecte des sacs manuellement (QM, Tri-sélectif) * Charges répétitives et lourdes, mauvaises positions	* Collecte des déchets généralement en conteneurs - parfois des collectes manuelles : vérification de la qualité de remplissage du conteneur, le type de conteneur inadapté ou secteur collecté en porte à porte (très exceptionnel) * Maintien de la présence de deux ripeurs à l'arrière des bennes, sauf cas de force majeure, car ainsi : - les charges manutentionnées lors d'une tournée sont divisées : - les charges lourdes ou encombrantes sont plus faciles à déplacer à 2	4	3	12		Formation des agents aux TMS
6 - Risque lié aux manutentions mécaniques	* Ecrasement des pieds * Pincement ou coincement des mains * Heurt	* Levage des conteneurs par-levé conteneur et décrochage possible des conteneurs * Rupture possible des supports et chute du bac	* Consignes données aux agents : - Se tenir sur le côté droit de la benne et s'écarter de la zone de danger lors du levage - ne pas se précipiter dans l'accrochage des conteneurs * Système de levage de la benne vérifié périodiquement par un organisme habilité (trimestriellement) * Agents équipés de gants de manutention	4	3	12		* Organiser réunion périodique sur le rappel des règles de sécurité * Formaliser les consignes (les intégrer dans un livret d'accueil et/ou règlement intérieur et/ou note de service)
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	Heurt Renversement Ecrasement	* Descente des agents du véhicule * Déplacement vers le local embauche au retour	* Vitesse limitée sur site à 10 Km/h * Descente du véhicule devant la salle d'embauche ou des vestiaires * Utilisation des voies latérales et des zones marquées au sol pour se déplacer sur le site * Port de vêtements de haute-visibilité (classe 2 à 3)	4	4	16		Réfaire le marquage au sol

024-252402284-20190202-2019029-DE

Reçu le 15/02/2019

UNITE DE TRAVAIL N°1 : COLLECTE DES DECHETS (ripeurs)									
Risques identifiés (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)		
				F	G	R			
8 - Risque lié aux crénelés et aux déplacements routiers		Projections par perte de déchets	* Bardage des bennes * Actionner la pelle pour compacter les déchets				* Suppression progressive des collectes bilatérales sur les voies secondaires * Déplacement progressif des points de collecte afin d'améliorer la visibilité des autres usagers du domaine public		
	Heurt Renversement Ecrasement	Agents exposés à la circulation routière, en particulier lors de : * Collectes bilatérales * Collectes en courbes * Excès de vitesse des autres usagers du domaine public	* Collectes bilatérales réduites aux voies à sens unique ou à très faible circulation (dans ce cas un ripeur signale la venue des véhicules à celui qui déplace les contenants) * Éviter la précipitation dans les interventions * Les nouveaux agents travaillent de préférence du côté trottoir, sans traverser la chaussée * Port des vêtements haute visibilité de classe 3 obligatoire pour tous les agents (cf règlement intérieur) * Consigne aux agents de r'actonner les commandes de lève-conteneur qu'à partir du côté trottoir, notamment sur les axes à circulation rapide et/ou à trafic important	4	4	16			
			* Marches-arrières limitées aux situations de repositionnement * Ripeurs dans le champ visuel du chauffeur, côté trottoir. * Impossibilité aux ripeurs d'être présents sur les marchepieds lors de marches-arrières (détecteur de présence) * Les agents se surveillent et se signalent le danger * Tous les véhicules sont équipés de rétroviseurs offrant une bonne visibilité latérale vers l'arrière et de bip sonore * Tous les véhicules sont équipés de caméras à l'arrière et de phares de recul						
	Ecrasement	Exposition des agents au véhicule de collecte lors de manœuvres de marche arrière	* Marches-arrières limitées aux situations de repositionnement * Ripeurs dans le champ visuel du chauffeur, côté trottoir. * Impossibilité aux ripeurs d'être présents sur les marchepieds lors de marches-arrières (détecteur de présence) * Les agents se surveillent et se signalent le danger * Tous les véhicules sont équipés de rétroviseurs offrant une bonne visibilité latérale vers l'arrière et de bip sonore * Tous les véhicules sont équipés de caméras à l'arrière et de phares de recul	4	4	16			
10 - Risque lié aux machines et équipements de travail	* Projection des agents contre le pare-brise * Blessure grave, décès	Mouvements brusques de la benne (collision, freinage...) lorsque les ripeurs sont en cabine	"Port de la ceinture de sécurité OBLIGATOIRE dès lors que les agents sont en cabine (cf accident au Smdcom de Thiviers)"	4	4	16			
	* Projections * Entraînement * Ecrasement	Intervention de l'agent dans la trémie de la benne pendant son fonctionnement	Consigne aux agents : - ne pas tasser, ni avec les mains, ni avec les pieds - garder les mains hors de la trémie - interdiction de récupérer un objet dans la trémie - S'il y a lieu, les interventions doivent se faire dans le bac, sans le fouiller (retrait d'un sac indésirable)	4	4	16	* Rappel des règles de sécurité		
		Remplissage de la benne et compactage	* Consigne aux agents : - pour éviter l'éclatement des sacs, les déposer dans la trémie. - ne pas les jeter, ni les lancer, se tenir sur le côté de la benne lors du compactage * Système de compactage de la benne vérifié périodiquement par un organisme habilité * Equipements de protection du corps, lavables (blanchets à capuche et pantalon étanche)	4	2	8	* Rappel des règles de sécurité		
	Projection	Lavage à haute pression des BOM	Le bruit n'est pas suffisant pour générer des dommages importants		4	2	8	* Port de lunettes de protection	
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Gêne et troubles auditifs	Laveur haute pression, ou BOM, génèrent un bruit régulièrement		4	1	4			
	Intoxication Brûlure	* Présence produits chimiques ou toxiques dans les contenants * Ecrasement du contenant lors du basculement ou du compactage et projection ou diffusion de produits	* Utiliser les protections circonstanciées * Utiliser la trousse de 1ers secours, mise à disposition dans les véhicules, pour effectuer les premiers soins : A CHARGE POUR LES EQUIPAGES DE VEILLER AU BON REMPLISSAGE DES TROUSSES * Arrêter la collecte et prévenir la hiérarchie pour mise en oeuvre d'une procédure	4	3	12	Formation aux précautions à prendre face à des produits chimiques, toxiques, polluants et/ou dangereux		
	Provocation d'un accident, écrasement	Intoxication, atteintes graves à la santé, Provocation d'un accident	* Interdiction d'alcool ou de produit illicite au travail et possibilité de recours à des tests pour les agents de conduite précises dans le règlement intérieur * Contrôles imprévus notamment d'alcoolémie (sanctions si positif) * Autorisation donnée à la hiérarchie d'interdire le départ de l'agent concerné si nécessaire	3	4	16			
	* Déshydratation * Malaise	Agents exposés à des chaleurs excessives (canicule) pendant plusieurs jours consécutifs	* Horaires décalés en été (ou température > 32°C) à partir de 5 heures pour l'équipe du matin, et de 18 heures pour l'équipe d'après midi avec pause obligatoire	4	2	8	* Consigne aux agents de se réhydrater régulièrement et ne pas attendre d'avoir soif pour boire. * Possibilité pour chaque agent de se munir de boissons non alcoolisées afin de se désaltérer durant le travail.		
16 - Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites	Coup de froid	agents exposés aux intempéries, froid, froid intense	* Vêtements à épaisseur renforcée (bonnets, sous-gants, gilets matelassés, sous-parkas...)	4	1	4			
		Contact déjections et déchets souillés Exposition à des animaux ou insectes dangereux : - colonies de rats en certains points importants de collecte - chiens agressifs - insectes agressifs (guêpes, frelons)	* Vaccination contre la leptospirose recommandée et prise en charge par le SICTOM * Décontamination par les communes * Gants de protection portés par les agents (mais protection limitée par rapport aux morsures) * Trousse de 1ers secours dans les camions (limiter l'infection) * Consignes de se rendre aux urgences de l'hôpital en cas de doute ou de crainte * Consigne de se laver les mains régulièrement * Vestiaires et installations sanitaires à disposition des agents avant et après la collecte	4	4	16			
	Contamination, infection par piqure ou morsures	Présence d'objets piquants, coupants, tranchants (collecte sélective ou vrac)	* Gants de protection portés par les agents (mais protection limitée par rapport au verre et aiguilles) * Pour le ramassage de sacs en vrac, ceux-ci devront être saisis par le dessus pour prévenir tous risques de piqures ou de coupures * Trousse de 1ers secours dans les camions (limiter l'infection)	4	3	12	* Formaliser une consigne écrite pour le comportement à adopter en cas d'accident d'exposition au sang - coupure, piqure- (AES) : Arrêt immédiat aux Urgences de l'hôpital		

CONDUITE DES VEHICULES BOM AVEC LEVE-CONTENEUR 19T - 25T

RISQUES IDENTIFIÉS (famille par ordre chronologique)		Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine des risques : tâches, matériel, machines, compartiment, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)			EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)												
				F	G	R	F	G	R													
1 - Risque lié à l'usage du bain-pied	2 - Risque lié à l'usage du chariot élévateur	3 - Risque lié aux efforts physiques et aux chutes d'objets	4 - Risque lié aux manutentions manuelles	5 - Risque lié aux postures et aux gestes répétés (en dehors des manutentions)	6 - Risque lié aux manutentions mécaniques	7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	8 - Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers	9 - Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites	10 - Risque lié à la collecte des déchets en cas d'abandon : Après avoir positionné le véhicule en sécurité, se référer à la fiche UT1 Collecte des déchets pour l'analyse du risque	11 - Risque lié à la collecte des déchets en cas d'abandon : Après avoir positionné le véhicule en sécurité, se référer à la fiche UT1 Collecte des déchets pour l'analyse du risque												
											Circulation des agents lors de la collecte, parfois avec précipitation : - sur trottoirs et sols réguliers (nits de poutre...) - sur sols glissants (mouilles, verglées...) - sautes provenant de la collecte - avec éclairage parfois insuffisant (travail en nocturne)	4	2	8								
															Lavage de la BOM sur la station de lavage haute pression	4	3	12				
																			Montées et descentes de la cabine des véhicules de collecte	4	3	12
12 - Risque lié à la collecte des déchets	13 - Risque lié à la collecte des déchets	14 - Risque lié à la collecte des déchets	15 - Risque lié à la collecte des déchets	16 - Risque lié à la collecte des déchets	17 - Risque lié à la collecte des déchets	18 - Risque lié à la collecte des déchets	19 - Risque lié à la collecte des déchets	20 - Risque lié à la collecte des déchets	21 - Risque lié à la collecte des déchets	22 - Risque lié à la collecte des déchets												
											Aide à la collecte des déchets Manipulation de conteneurs lourds/déjà pleins (avec parfois difficultés de les mobiliser : empilements peu adaptés, pentes,...) Chargement bords/bas (base de 2500 ou vrac)	4	3	12								
															Posture assise (statique) prolongée au poste de conduite	4	2	8				
																			Aide à la collecte des déchets Le repassage des conteneurs par-devant le conteneur et déchargement possible des déchets Rupture possible des supports et chute du bac	4	3	12
23 - Risque lié à la collecte des déchets	24 - Risque lié à la collecte des déchets	25 - Risque lié à la collecte des déchets	26 - Risque lié à la collecte des déchets	27 - Risque lié à la collecte des déchets	28 - Risque lié à la collecte des déchets	29 - Risque lié à la collecte des déchets	30 - Risque lié à la collecte des déchets	31 - Risque lié à la collecte des déchets	32 - Risque lié à la collecte des déchets	33 - Risque lié à la collecte des déchets												
											Véhicules de collecte particulièrement dangereux si l'PTRA dépassé ou masses mal réparties (présence d'objets inhabituels)	4	1	4								
															Perte de contrôle du véhicule : Conditions climatiques difficiles Affaissement du sol par le poids du véhicule	3	4	16				
																			Exposition des agents au véhicule de collecte lors de manœuvres de marche arrière			
34 - Risque lié à la collecte des déchets	35 - Risque lié à la collecte des déchets	36 - Risque lié à la collecte des déchets	37 - Risque lié à la collecte des déchets	38 - Risque lié à la collecte des déchets	39 - Risque lié à la collecte des déchets	40 - Risque lié à la collecte des déchets	41 - Risque lié à la collecte des déchets	42 - Risque lié à la collecte des déchets	43 - Risque lié à la collecte des déchets	44 - Risque lié à la collecte des déchets												
											Mouvements brusques de la benne (collision, freinage...)	4	4	16								
															Incendie du véhicule	1	4	9				
																			Etat d'imprégnation d'alcool ou de drogues au volant (cf risque 6-9)	1	4	9

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL N°2 :
CONDUITE DES VEHICULES BOM 32T EQUIPEE DE GRUE TELECOMMANDEE ET PINCE KINSHOFER

RISQUES IDENTIFIES (famille par ordre croissant)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques : dévies, matériel, maillères, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)			EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
						F	G	R	
1 - Risque lié aux chutes d'objets						4	2	8	
2 - Risque lié aux chutes d'opérateurs						4	3	12	
3 - Risque lié aux chutes d'opérateurs						4	3	12	
4 - Risque lié aux chutes d'opérateurs						4	3	12	
5 - Risque lié aux postures (liées aux gestes répétés) (en dehors des manutentions)						4	2	8	
6 - Risque lié aux manutentions mécaniques						4	3	12	
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)						4	4	16	
8 - Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers						4	4	16	
9 - Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers						4	4	16	
10 - Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers						4	4	16	
11 - Risques et nuisances liés au bruit						4	2	8	
12 - Risque lié à l'accrochage, au choc, aux déplacements et aux produits chimiques						1	4	9	
13 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
14 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
15 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
16 - Risque lié à l'accrochage, au choc, aux déplacements et aux produits chimiques						1	4	9	
17 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
18 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
19 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
20 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
21 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
22 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
23 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
24 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
25 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
26 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
27 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
28 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
29 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
30 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
31 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
32 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
33 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
34 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
35 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
36 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
37 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
38 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
39 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
40 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
41 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
42 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
43 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
44 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
45 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
46 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
47 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
48 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
49 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
50 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
51 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
52 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
53 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
54 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
55 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
56 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
57 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
58 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
59 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
60 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
61 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
62 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
63 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
64 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
65 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
66 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
67 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
68 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
69 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
70 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
71 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
72 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
73 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
74 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
75 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
76 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
77 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
78 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
79 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
80 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
81 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
82 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
83 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
84 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
85 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
86 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
87 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
88 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
89 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
90 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
91 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
92 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
93 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
94 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
95 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
96 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
97 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
98 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
99 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	
100 - Risques liés au travail isolé						4	2	8	

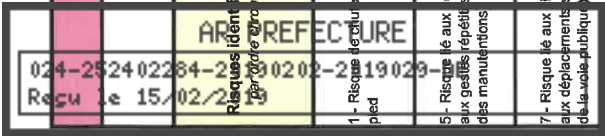
collecte des déchets en cas d'abandon : Après avoir positionné le véhicule en sécurité, se référer à la fiche UT1 Collecte des déchets pour l'analyse du risque

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELLS ET PLAN D'ACTION

CONDUITE DES VEHICULES PORTEURS PL et SL (tracteur routier, remorque, rotation des bennes de déchèteries, collecte des bennes avec simple crochet)

UNITÉ DE TRAVAIL N°2 BIS :

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION									
CONDUITE DES VEHICULES PORTEURS PL et SL (tracteur routier, remorque, rotation des bennes de déchèteries, collecte des bennes avec simple crochet)									
UNITE DE TRAVAIL N°2 BIS :									
Risque identifiés (famille par ordre décroissant de gravité)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, milieux, comportement, environnement de travail,...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)		
				F	G	R			
1 - Risque de chute de plain-pied	* Glissade * Trébuchement	Circulation sur sols irréguliers, glissants, dégradés lors de : * manœuvre d'attelage des remorques et des caissons * mise en place de balisage en raison du travail sur la chaussée	* Chaussures de sécurité antidérapantes * Eviter la précipitation	4	3	12			
2 - Risque de chute de hauteur	Chute lors de l'accès à la grue de manœuvre chûte	* Montées et descentes à la grue de manœuvre * Echelons de l'échelle humide ou grasse * Chute possible depuis le siège de commande Bâchage ou débâchage des caissons	* Chaussures de sécurité antidérapantes * Port de casque de protection * Travail sans précipitation * Utiliser la gaffe pour accrocher les élastiques	4	4	16	Banaliser le système de bâchage automatique sur les camions ou quais de bâchage		
3 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (en dehors des manutentions)	* Lombalgies * Troubles musculo-squelettiques (cervicales, épaules) Electrocution	Montées et descentes de la cabine Posture assise (statique) prolongée au poste de conduite * Poste de la grue inconfortable (secousses)	* Consignes données aux agents : - pour monter ou descendre d'une cabine de camion, toute personne doit respecter la règle des trois points d'appui - La montée ou la descente se fait toujours face à la cabine. Ne jamais sauter ! * Suivre les consignes données (livret d'accueil et/ou règlement intérieur) * Véhicules équipés de sièges confortables, à suspension pneumatique pour les conducteurs * Prendre des pauses lors des tournées (passer de la position statique assise à une position dynamique, de mouvement)	4	3	12	* Organiser réunion périodique sur le rappel des règles de sécurité		
6 - Risque lié aux manutentions mécaniques	* Chute de charges * Ecrasement	* Levage des bennes de 4m3, levage de charges à l'aide des grues * Présence de tiers sur la zone de manœuvre * Projection de poussières etc	Respecter la distance de sécurité nécessaire * Balisage de la zone de manœuvre pour y interdire la circulation ou les accès * Contrôle régulier (6 mois) du système de levage des grues * Lors de la manœuvre, le transfert est direct entre la zone de dépôt et la benne du porteur (pas de survol des véhicules même en stationnement) * Formation au CACES grues et délivrance d'autorisation de conduite * Port de lunettes de protection pour se protéger de la poussière et des projectiles	4	4	16	* Adapter les emplacements de collecte pour supprimer les préhensions de bennes au dessus des fils de téléphone		
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	* Collision * Heurt * Ecrasement	Manœuvre des véhicules sur les pistes et sites : * Prise et dépose des caissons * Transfert des caissons sur les remorques * Manœuvre d'accès à l'aire de lavage * Echappement d'un caisson	* Vitesse limitée à 10 Km/h sur le site * Zone de manœuvre en bas du quai réservée aux porteurs * Pas de circulation piétons sur les zones de travail * Zone de livraisons (PL et VL ainsi que bureaux) déterminées * Pistes interdites aux VL des collaborateurs ou visiteurs (parking dédié)	4	4	16	* Matérialiser au sol la zone d'utilisation de la grue * Rétracer au sol les zones dédiées		
8 - 9 Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers	Renversement Perte de matériaux ou matériels Collision Heurt Ecrasement	Véhicules particulièrement dangereux : * Charge déséquilibrée * Charge lourde mobile (non calée) à l'intérieur d'un caisson * PTAC -PTRA dépassés Arrêt des porteurs sur la chaussée lors de l'enlèvement des bennes de verre et de papier Conducteur exposé à la circulation routière (descente de véhicule, circulation sur voirie)	* Consigne aux conducteurs de veiller au bon équilibrage des charges pour éviter renversement * Blocage de la charge à l'intérieur des bennes * Bâchage des bennes pour éviter perte de matériaux ou matériels * Respect du PTACat du PTRR (passage pour éviter les surcharges) * formation FCO	4	4	16			
	Incendie	Incendie du véhicule	* Immobiliser le véhicule * Utiliser l'extincteur du véhicule si le problème est anodin * Quitter le véhicule et s'éloigner * Créer une zone de sécurité et faciliter la circulation des autres véhicules * Contacter les N° d'urgences et les N° du SICTOM	1	4	9	* Formation des agents à l'utilisation des extincteurs		
10 - Risque lié aux machines et équipements de travail	* Blessure * Coupure * Pincement * Ecrasement * Chute de charges * Projection par rupture des flexibles hydrauliques	* Manipulation des timons d'attelages * Clavetage des bennes sur les châssis * Chute d'un caisson ou de la charge des grues	* Contrôles réguliers des systèmes hydrauliques et de sécurité des porteurs, des grues * Respect des zones de manœuvres et de l'interdiction d'intervenir manuellement sur un dispositif qui dysfonctionne (sans la présence d'un mécanicien) * Formation au CACES grues et délivrance d'autorisation de conduite	4	3	12			
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Gêne auditive	Bruit généré par la manipulation des grues et des bennes à verre	* Port du casque antibruit, ou bouchons d'oreilles obligatoire	4	3	12			
16 - Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites	* Provocation d'un accident * Collision	Etat d'imprégnation d'alcool ou de drogues au volant (cf risque 8-9)	* Interdiction d'alcool au travail et possibilité de recours à l'alcooltest pour les agents de conduite précisés dans le règlement intérieur Contrôles inopinés (sanctions si positif) * Autorisation donnée à la hiérarchie d'interdire le départ d'un chauffeur si nécessaire	1	4	9			



FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL N°2ter : CONDUITE DES VEHICULES LEGERES, LIVRAISONS ET COLLECTE VERRE EN PORTE A PORTE

Risque(s) identifiées (famille de risque et/ou biologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, méthodes, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE				MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R		
1- Risque lié aux déplacements de plain-pied	* Glissade * Trébuchement	Circulation sur sols irréguliers, glissants, dégradés notamment lors de : * Livraison de matériel * Dépôt et/ou reprise des caissettes plastiques utilisées pour la collecte du verre en porte à porte	* Chaussures de sécurité antidérapantes * Éviter la précipitation	4	2	8		
5- Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (en dehors des manutentions)	* Lombalgies * Troubles musculo squelettiques (cervicales, épaules, lombaires)	* gestes répétitifs de soulèvement : -des caissettes (vides ou pleines de verre) - de matériels (bacs vides, sacs poubelles, ...)	* Utiliser le diable * Porter les charges lourdes (caissettes pleines) à deux agents	3	2	6		* Formation des agents aux TMS
7- Risque lié aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	* Collision * Heurt * Ecrasement * chute	Manœuvre des véhicules légers sur les plates et allées : * Manœuvre d'accès à l'aire réservée au dépôt de verre et à la zone de lavage des caisses * Risque de chute depuis le haut du quai	* Vitesse limitée à 10 Km/h sur le site * dépôt du verre manuellement sur l'aire de stockage du SMD3 * Respect du plan de circulation, du protocole de sécurité et du règlement intérieur	3	3	9		
	Renversement Perte de matériaux ou matériels	Agents piétons, sur la voie publique : Déplacements des caissettes de collecte du verre dangereux, ou du matériel : * Charge déséquilibrée * Charge lourde mobile (difficile à caller)	* Circuler sans précipitation, et avec vigilance, surtout dans les centres historiques * Consigne donnée aux conducteurs de veiller au bon équilibrage des charges pour éviter renversement * Blocage ou sanglage de la charge à l'intérieur des VL * Piétons : Utiliser les EPI mis à disposition (Gilet de sécurité, chaussures de sécurité, vêtements de travail, gants)	3	2	6		
8 - 9 Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers	Collision Heurt	Arrêt des VL sur la chaussée lors de l'enlèvement des caissettes de verre	* Circuler, et/ou s'arrêter, sans précipitation, et avec vigilance, surtout dans les centres historiques * De préférence, stationner le véhicule sur les emplacements réservés à cet effet * En cas d'impossibilité, mettre les feux de détresse du VL en action et limiter la durée de l'arrêt au strict nécessaire (maxi 15 mn) * Piétons : Utiliser les EPI mis à disposition (Gilet de sécurité, chaussures de sécurité, vêtements de travail, gants)	3	3	9		
	Ecrasement	Conducteur exposé à la circulation routière (descente de véhicule, circulation sur voirie)	* Port des vêtements haute visibilité de classe 3 * Consigne aux agents de s'assurer qu'aucun véhicule ne croise ou double le VL avant de quitter ou d'entrer dans le véhicule	3	4	16		
16- Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites	* Provocation d'un accident * Collision	Etat d'imprégnation d'alcool ou de drogues au volant (cf risque 8-9)	* Interdiction d'alcool au travail et possibilité recours à l'alcooltest pour les agents de conduite précisés dans le règlement intérieur ? Contrôles d'alcoolémie inopinés (sanctions si positif) * Autorisation donnée à la hiérarchie d'interdire le départ d'un agent si nécessaire	3	3	9		
		Exposition à des animaux ou insectes dangereux : - colonies de rats en certains points importants de collecte - chiens agressifs - insectes agressifs (guêpes, frelons)	* Vaccination gratuite contre la leptospirose * Dératisation par les communes et par les établissements visités * Gants de protection portés par les agents (mais protection limitée par rapport aux morsures) * Trousse de 1ers secours dans les véhicules (limiter l'infection) * Consignes d'examen aux urgences de l'Hôpital en cas de doute ou de crainte	3	1	3		
21 - Risque lié aux agents biologiques et/ou au manque d'hygiène	Contamination, infection par piqûre ou morsures	Présence d'objets piquants, coupants, tranchants, notamment du verre cassé	* Egaliser la quantité de verre dans la caissette, en veillant à éviter tout risque de coupure * Pour le ramassage des caissettes en porte à porte, celles-ci devront être saisies par le dessus pour prévenir tous risques de coupures * Gants de protection portés par les agents (mais protection limitée par rapport au verre et aiguilles) * Trousse de 1ers secours dans les véhicules (limiter l'infection)	3	2	6		* Formaliser une consigne écrite pour le comportement à adopter en cas d'accident d'exposition au sang - coupure, piqûre- (AES) : Arrêt immédiat aux Urgences de l'hôpital
		Contact déjections et déchets souillés	* Matériel de nettoyage des mains adaptés au risque biologique : savon liquide, papier à usage unique (et gel hydroalcoolique) * Consigne de se laver les mains régulièrement * Vestiaires et installations sanitaires à disposition des agents avant et après la collecte	3	1	3		* Formaliser les consignes (les intégrer dans un livret d'accueil et/ou règlement intérieur et/ou note de service)
24- Risque lié au travail isolé	Agression Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Déplacements en duo	* Stage CNFPT pour la gestion des conflits * Téléphone portatif permettant de contacter la direction ou les services de secours * Contact en amont entre le SICTOM et les "clients", signature de conventions pour la collecte du verre	2	2	4		

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL N°2-quater : CONDUITE DES VEHICULES LEGERES, LIVRAISONS ET REPARATION DES BACS - DECOUPE DES BACS ET BORNES EN FIN DE VIE - LIVRAISONS DIVERSES EN VL

Risques identifiés (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques : tâches, matériel, méthodes, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
- Risque de chute de plain-pied	* Glissade * Trébuchement	Circulation sur sols irréguliers, glissants, dégradés notamment lors de : * Livraison de matériel (Dépôt et/ou reprise) des bacs neufs ou usagés	* Chaussures de sécurité antidérapantes * Eviter la précipitation	4	2	8	
- Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (en dehors des manutentions)	* Lombalgies * Troubles musculosquelettiques (cervicales, épaules, lombaires)	* gestes répétitifs de soulèvement des bacs pour leur réparation, des bornes lors du découpage * Déplacement des bacs	* Porter les charges lourdes à l'aide de l'élevateur	4	2	8	* Formation des agents aux TMS
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	* Collision * Heurt * Ecrasement * chute	Manœuvre des véhicules légers sur les pistes et sites : * Risque de chute depuis le haut du quel	* Vitesse limitée à 10 Km/h sur le site * Respect du plan de circulation, du protocole de sécurité et du règlement intérieur	4	3	12	
8 - 9 Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers	Renversement Collision Heurt Ecrasement	* Agents piétons, sur la voie publique : Travaux de réparation des bacs au bord de la chaussée * Arrêt des VL sur la chaussée * Conducteur exposé à la circulation routière (descente de véhicule, circulation sur voirie)	* Utiliser les EPI mis à disposition (Gilet de sécurité, chaussures de sécurité, vêtements de travail, gants) * S'écarter autant que possible de la chaussée, de préférence travailler sur les emplacements prévus pour disposer les bacs * A l'arrêt, mettre les feux de détresse et le triangle si nécessaire * S'assurer qu'aucun véhicule ne croise ou double le VL avant de quitter ou d'entrer dans le véhicule	4	4	16	
16 - Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites	* Provocation d'un accident * Collision	Etat d'imprégnation d'alcool ou de drogues au volant (cf risque 8-9)	* Interdiction d'alcool ou de drogues au travail et possibilité recours à des tests pour les agents de conduite Contrôles d'alcoolémie inopinés (sanctions si positif) * Autorisation donnée à la hiérarchie d'interdire le départ d'un agent si nécessaire	1	4	4	
		Exposition à des animaux ou insectes dangereux : - colonies de rats en certains points importants de collecte - chiens agressifs - Insectes agressifs (guêpes, frelons)	* Vaccination gratuite contre la leptospirose * Dératisation par les communes et par les établissements visités * Gants de protection portés par les agents (mais protection limitée par rapport aux morsures) et produit insecticide à disposition * Trousse de 1ers secours dans les véhicules (limiter l'infection) * Consignes d'examen aux urgences de l'Hôpital en cas de doute ou de crainte	3	3	9	
21 - Risque lié aux agents biologiques et/ou au manque d'hygiène	Contamination, infection par piqure ou morsures	Présence d'objets piquants, coupants, tranchants	* Manipuler les sacs de déchets avec précaution en veillant à éviter tout risque de coupure ou piqure * Gants de protection portés par les agents (mais protection limitée par rapport au verre et aiguilles) * Trousse de 1ers secours dans les véhicules (limiter l'infection) * Matériel de nettoyage des mains adaptés au risque biologique : savon liquide, papier à usage unique (et gel hydroalcoolique) * Consigne de se laver les mains régulièrement * Vestiaires et installations sanitaires à disposition des agents avant et après la journée de travail	4	2	8	* Formaliser une consigne écrite pour le comportement à adopter en cas d'accident d'exposition au sang - coupure, piqure- (AES) : Arrêt immédiat aux Urgences de l'hôpital
24- Risque lié au travail isolé	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Déplacements en solo	* Téléphone portatif permettant de contacter la direction ou les services de secours	4	2	8	* Formaliser les consignes (les intégrer dans un livret d'accueil et/ou règlement intérieur et/ou note de service)

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-2019029-DE
Reçu le 15/02/2019

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL N°3 : DECHETERIES

RISQUES IDENTIFIES (famille d'ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)				EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
							F	G	R	
Risque de chute de plain-pied	Glissade Trébuchement	Circulation sur le site de la déchèterie (pour chacune)	* Nettoyer, balayer * Maintenir le haut du quai des déchèteries toujours libre de tout matériau * Agir sans précipitation * Chaussures de sécurité à semelles anti-dérapantes	4	2	8				
Risque de chute de hauteur	* Chute d'agent ou d'usager en partie basse des quais	Circulation et port de charges au niveau des plates-formes de déchargement	* Plan de circulation sur les sites * Présence de protections collectives empêchant les chutes : * Gardes corps naturel : les caissons utilisés sont plus hauts que le quai	4	4	16				* Mettre aux normes les hauts de quais (gardes corps, ...) * Butée au sol, à l'approche du bord du quai, pour aider l'usager à stationner son véhicule
	Chute d'agent	Installation des bâches de couverture en haut des bennes avant leur enlèvement	* Utilisation de diable, ou du matériel mécanisé mis à disposition * Port obligatoire de gants de manutention * Port obligatoire de chaussures de protection * Agir avec méthode et sans précipitation * Si possibilité de l'agent, et à la demande des usagers, aider aux manutentions mais ne pas les faire à leur place	4	3	12				* Bâchage mécanisé adapté au type de benne et de produit
4 - Risque lié aux manutentions manuelles	Lombalgies Coups Ecrasement des mains et des pieds	Manutention de charges et d'objets pour aider les usagers : charges lourdes ou encombrantes	* Utilisation de diable, ou du matériel mécanisé mis à disposition * Port obligatoire de gants de manutention * Port obligatoire de chaussures de protection * Agir avec méthode et sans précipitation * Si possibilité de l'agent, et à la demande des usagers, aider aux manutentions mais ne pas les faire à leur place	4	3	12				* Formation des agents aux TMS
5 - Risque lié aux postures effou aux postes répétitifs (hors manutentions)	Lombalgies Troubles musculosquelettiques (TMS)	Maintien prolongé de la posture debout		4	2	8				* Formation des agents aux TMS
7 - 22 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	Collision Heurt Renversement Ecrasement	* Présence de véhicule particulier sur le haut des quais, manœuvres parfois difficiles * Présence de véhicule PL (entreprises extérieures) pendant les heures d'ouverture pour enlèvement de marchandises * Présence des porteurs en bas du quai	* Téléphones portatifs avec numéros d'urgence à prévenir en cas d'accident * Plan de circulation sur le site (à la fois pour les entreprises et pour les usagers) : limiter la vitesse et les zones de croisements * Fournir et faire signer le protocole de sécurité à chaque entreprise concernée * Espaces et couloirs de circulation matérialisés à SARLAT et à CENAC, de stationnement pour décharger... * Organiser et contrôler les mouvements des véhicules sur le site, voire, si nécessaire, fermer provisoirement le site aux particuliers le temps de l'enlèvement des marchandises * Agents équipés de gilets effou pantatons de signalisation à haute visibilité * De préférence, aménagements d'horaires distincts entre entreprises (pour pose et dépose de bennes) et usagers	4	4	16				* Matérialiser les espaces et couloirs de circulation, de stationnement pour décharger... (hors CENAC et Sarlat) * Harmoniser et déboucher les voies de circulation lors du réaménagement des différents sites, et en attente des travaux prévoir des cônes de lubec pour délimiter temporairement les zones de chargement et de déchargement
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Gêne et troubles auditifs	Opérations avec niveaux sonores gênants (manutentions de bennes, éliminations de déchets métalliques, collecte du verre)	* Dans la mesure du possible, réalisation de ces opérations en dehors des horaires d'ouverture du public * Possibilité au chauffeur d'utiliser le casque anti-bruit	4	3	12				
13 - 14 Risque lié aux produits chimiques et aux émissions	Brûlure Allergies Intoxication	* Manipulation des DDS * Stockage des DDS (produits dangereux et incompatibles)	* Locaux aménagés et adaptés aux stockages : respect strict des conditions de stockage, ventilation et bacs de rétention, local hors de portée des usagers (rien ne doit obstruer les grilles de ventilation) * Lire les notices sur les bidons de produits toxiques ou dangereux : les respecter strictement * Utiliser obligatoirement les EPI spécifiques (masques, gants, tabliers, lunettes, lave-yeux) et douche à disposition * Formation sur les risques et précautions liés à la manipulation des produits réexpédiés et stockés dans le local de DDS	4	4	16				* Vérifier la ventilation des locaux DDS, voire aménager une ventilation centrale * Vérifier l'aménagement intérieur afin d'éviter le stockage de produits dangereux à hauteur du visage * Vérifier la périodicité des entretiens
	Incendie Explosion		* Créer un périmètre de sécurité * Evacuation immédiate du site	4	4	18				* Formation des agents à l'utilisation des extincteurs * Formation SST
18 - Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites	* Provocation d'un accident	Etat d'ivresse/alcool ou de drogues au contact du public	* Interdiction d'alcool au travail et possibilité recours à l'alcoolémie pour les agents au contact du public précisés dans le règlement intérieur * Contrôles d'alcoolémie inopinés (sanctions si positif) * Autorisation donnée à la hiérarchie d'interdire à l'agent de prendre son poste si nécessaire	1	4	4				
20 - Risque lié aux ambiances climatiques et thermiques	* Déshydratation * Malaise Coup de froid	Agents exposés à des chaleurs excessives (canicule) Agents exposés aux intempéries, froid, froid intense	* Possibilité de se réhydrater, avec boissons non alcoolisées, dans le local * Conseigner aux agents de se réhydrater régulièrement et ne pas attendre d'avoir soif pour boire.	4	1	4				
21 - Risque lié aux agents biologiques effou au manque d'hygiène	Infection Contamination	Manipulation de déchets coupants ou piquants (DASRI), parfois souillés ou oxydés	* Vêtement de travail adapté * Local chauffé * Port de gants de manutention * Port de chaussures de protection * Agir avec méthode et sans précipitation * Assurer les premiers soins à l'aide de la trousse de premiers secours * Visite médicale, analyses et soins appropriés * Collecte des boîtes spécifiques pour les DASRI (seringues) en vue leur recyclage * Campagne de vaccination contre la Lèptospirose	4	1	4				
23 - Risques psychosociaux	* Stress * Fatigue mentale	Difficultés de gestion de site du fait d'une forte affluence Solitude des agents sur le site	* Possibilité de contacter le centre d'exploitation, la plupart du temps, et le Directeur à tout moment * Possibilité de prendre rendez-vous avec un psychologue du travail	2	4	12				* Déraliser les différents sites
24 - Risques liés au travail isolé	Aggression Chutes Basculant	Altercations avec certains usagers récupérateurs de déchets indécidés	* Téléphones portatifs avec numéros d'urgence à prévenir en cas d'accident * Possibilité de contacter le centre d'exploitation, la plupart du temps, et le Directeur à tout moment * Chaque site est éclairé efficacement * Information des usagers à l'entrée (horaires d'ouverture, déchets acceptés, qualification de la déchèterie,...) Affichage effou Transmission du règlement intérieur propre à la déchèterie	3	2	6				* Formalisation concernant l'accueil et la gestion d'une déchèterie * Formalisation à l'accueil, à la gestion des personnes et la gestion du stress (Inscrit au plan de formation)

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL N°3-Bis : DEMANTELEMENT EN DECHETERIE

RISQUES IDENTIFIES (famille par ordre alphabétique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
1 - Risque lié au bruit de plain-pied	Glissade Trébuchement	Circulation sur le site de la déchèterie (pour chacune)	* Nettoyer, balayer * Maintenir le haut du qual des déchèteries toujours libre de tout matériau * Agir sans précipitation * Chaussures de sécurité à semelles anti-dérapantes * Plan de circulation sur les sites * Présence de protections collectives empêchant les chutes : * Gardes corps normalisés * Barrière au sol, ou plots, à l'approche du bord du qual, pour aider le conducteur * Utiliser le matériel mécanisé adapté mis à disposition	4	2	8	
2 - Risque lié au bruit de hauteur	Chute d'agent en partie basse des quais	Circulation et port de charges au niveau des plates-formes de déchargement		4	2	8	* Mettre aux normes les hauts de quais (garde-corps, ...), avec CENAC et SARLAT qui ont été rénovés
4 - Risque lié aux manutentions manuelles	Troubles dorso-lombaires Coupures, blessures Ecrasement	Manutention de charges et d'objets : charges lourdes ou encombrantes Utilisation de petit matériel mécanique Projection d'éclats de verre ou autres	* Mise à disposition de matériels destinés à faciliter les manutentions dans le cadre d'un poste de travail aménagé * Port obligatoire de gants de manutention, de chaussure de protection * Port obligatoire du casque avec visière de protection (projection de verre ou autre) * Agir avec méthode et sans précipitation	4	3	12	* Si nécessaire, demander de l'aide auprès du gardien pour les manutentions * Formation des agents aux TMS * Prévoir l'installation d'un palan
5 - Risque lié aux postures épuisantes (travaux manutentions)	Troubles dorso-lombaires Troubles musculo-squelettiques (TMS)	Maintien prolongé de la posture debout	* Si besoin, faire des pauses, changer d'activité afin de travailler assis	4	2	8	* Formation des agents aux TMS
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	Collision Heurt Renversement Ecrasement	* Présence de véhicule particulier ou de poids lourds des récupérateurs sur le haut des quais, manœuvres parfois difficiles * Présence des porteurs en bas du qual	* Téléphones portatifs avec numéros d'urgence à prévenir en cas d'accident * Agents équipés de gilets et/ou pantalons de signalisation à haute visibilité * Respecter le code de la route et la signalisation au sol, ainsi que les directives du gardien du site * Les espaces et couloirs de circulation, de stationnement pour décharger sont matérialisés * Suivre le plan de circulation sur le site (à la fois pour les entreprises et pour les usagers) : limiter la vitesse et les zones de croisements * Si possible, aménagements d'horaires distincts entre entreprises (pour pose et dépose de bennes) et usagers				
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Gêne et troubles auditifs	Opérations avec niveaux sonores gênants (manipulations de bennes, éliminations de déchets métalliques, collecte du verre) - situation exceptionnelle - Utilisation de matériel mécanique	* Utiliser un casque anti-bruit si nécessaire	4	1	4	
13 - 14 Risque lié aux produits chimiques et aux émissions	Brûlure Allergies Intoxication Incendie Explosion	* Proximité des DDS (déchets dangereux des ménages) * Procédures de stockage des DDS (déchets dangereux et incompatibles)	* Locaux aménagés et adaptés aux stockages : respect strict des conditions de stockage, ventilation et bacs de rétention, local hors de portée des usagers (rien ne doit obstruer les grilles de ventilation) * L'agent de démantèlement n'est pas habilité à manipuler les DDS * EPI spécifiques (masques, gants, tabliers, lunettes, lave-yeux) et douche à disposition	1	2	3	
16 - Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites		Etat d'imprégnation d'alcool ou de drogues au contact du public Fumer pendant le travail	* Créer un périmètre de sécurité * Evacuation immédiate du site * Interdiction d'alcool au travail et possibilité de recours à l'alcooltest pour les agents au contact du public précisés dans le règlement intérieur * Contrôles d'alcoolémie inopinés (sanctions si positif) * Ne pas fumer pendant l'opération de démantèlement et dans l'espace dédié à cet effet * Tenir l'endroit rangé et enlever tout débris pour éviter tout risque d'incendie * Autorisation donnée à la hiérarchie d'intervenir à l'agent de prendre son poste si nécessaire	4	4	16	* Formation des agents à l'utilisation des extincteurs
17 - Risque lié à l'électricité	Electrisation, Electrocution, brûlure, incendie	Démantèlement effectué à l'aide d'outils électriques	* Utiliser un matériel en bon état * Travailler à un endroit sec et propre (abri couvert) * Débrancher les appareils non utilisés * Surveilles du gardien du site habilité à prévenir, secourir et évacuer * Utiliser le bouton d'arrêt d'urgence dit Coup de poing	4	4	16	prévoir l'habilitation électrique de l'agent
20 - Risque lié aux ambiances climatiques et thermiques	* Déshydratation * Malaise Coup de froid	Agents exposés à des chaleurs excessives (canicule)	* Possibilité de se réhydrater, avec boissons non alcoolisées, dans le local de gardiennage * Consigne aux agents de se réhydrater régulièrement et ne pas attendre d'avoir soif pour boire.	4	1	4	
21 - Risque lié aux agents biologiques et/ou au manque d'hygiène	Infection Contamination	Agents exposés aux intempéries, froid, froid intense	* Vêtement de travail adapté * Local de repos chauffé * L'agent n'est pas habilité à manipuler les DASRI * Agir avec méthode et sans précipitation * Assurer les premiers soins à l'aide de la trousse de premiers secours * Visite médicale, analyses et soins appropriés * Campagne de vaccination contre la leptospirose	4	1	4	Possibilité d'installer un rideau * Inciter les usagers à utiliser les boîtes normalisées spécifiques aux DASRI
23 - psychosociaux	Aggression Chutes Basculant	Présence de rongeurs	* Téléphones portatifs avec numéros d'urgence à prévenir en cas d'accident * Possibilité de contacter le centre d'exploitation, le plupart du temps, et le Directeur à tout moment * Chaque site est sécurisé efficacement * Information des usagers à l'entrée thorax d'ouverture, déchets acceptés, qualification de la déchèterie...) Affichage et/ou Transmission du règlement intérieur propre à la déchèterie	4	4	16	* Déraliser les différents sites régulièrement * Formation à l'accueil et à la gestion des personnes difficiles

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL N°4 : ENTRETIEN MECANIQUE

Risques identifiés (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les Risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matériels, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)				EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
			F	G	R	F	G	R		
1 - Risque de chute de plein-pied	Glissade Trébuchement	• Outils non rangés encombrant la zone de travail • Huiles ou fluides répandus au sol	• Deserte de travail pour chaque mécanicien • Produits absorbants disponibles • Bac de réception sous les cuves d'huiles ou de fluides entroposées	4	2	8				
2 - Risque de chute de hauteur		Montées et descentes de la cabine des véhicules	• Consignes données aux agents : - pour monter ou descendre d'une cabine de camion, toute personne doit respecter la règle des trois points d'appui - La montée ou la descente se fait toujours face à la cabine. Ne jamais sauter ! • Utilisation de la plateforme de travail mobile, de préférence, ou de l'échelle • Sécurisation des échelles + contrôle régulier de leur état	4	2	8				• Organiser réunion périodique sur le rappel des règles de sécurité • Formaliser les consignes (les intégrer au livret d'accueil et/ou règlement intérieur)
3 - Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	Chute de pièces détachées lors du démontage Chute d'outils	• Changement de gyrophares, ampoules, de signalisation des témoins • Fosse de travail non sécurisée (ballée au sol, Poteaux amovibles et chaînes de couleur) • Déplacement dans la zone de travail ou à proximité, manipulation des outils et de pièces détachées pour les opérations de démontage-remontage	• Sécurisation des échelles + contrôle régulier de leur état • Equipement de balisage de la fosse de travail à mettre en place lorsqu'elle n'est pas utilisée ou Recourir la fosse lorsqu'elle n'est pas utilisée • Porter les chaussures de sécurité • Accès interdit aux zones de travail soumises au risque (pour les agents extérieurs au service) • Plateau de disposition des outils	2	3	8				
4 - Risque lié aux manutentions manuelles	Ecrasement par la porte de la benne de la BOM	• Manipulation pièces détachées lourdes	• Etre accompagné d'une tierce personne, prête à appuyer sur le bouton d'arrêt d'urgence en cas d'accident • Porter des chaussures de sécurité • Rester vigilant, agir avec réflexion et sans précipitation, • Mettre les boquilles de sécurité lors de l'ouverture de la porte arrière, et des chandelles amovibles • Ne circuler ou stationner sous la porte que si l'entretien mécanique ne peut se faire autrement • Si besoin d'entrer dans la benne, passer par la trappe de visite située à l'avant	2	4	12				
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (hors manutentions)	Ecrasement des pieds Lombalgies Troubles musculo-squelettiques (TMS)	• Manipulation pièces détachées lourdes	• Porter les chaussures de sécurité • Utilisation d'outils de levage • Mécanisation des manutentions lourdes (transpalette, vérin de fosse)	4	2	8				• Formation des agents aux TMS • Etudier la possibilité d'un palan
6 - Risque lié aux manutentions mécaniques	Lombalgies TMS	• Position de travail parfois compliquées pour accéder aux organes mécaniques, ou lors de découpe des bacs ou bornes	• Utiliser la fosse pour travailler sous les camions • ou utiliser le chariot de visite pour se déplacer sous les véhicules, et limiter les contorsions • Utiliser le vérin de fosse et l'élevateur pour mettre à hauteur les objets mécaniques lourds • Utiliser l'élevateur pour soulever les bacs ou les bornes à découper	3	2	6				
7 - Risque liés aux circulations et aux déplacements sur site	Collision avec d'autres véhicules Ecrasement Chute de charge	• Conduite du chariot élévateur dans l'environnement des ateliers, en présence d'autres véhicules	• Formation au CACES chariot élévateur + autorisation de conduite • Formation à l'utilisation des outils de levage • Equilibrer la charge sur la fourche du chariot • Remettre les véhicules à leur place habituelle une fois les réparations réalisées afin de favoriser la visibilité et le passage sur le site	3	3	9				• Améliorer la visibilité
8 - Risque liés aux circulations et aux déplacements routiers	Chute Ecrasement par le système de compaction	• Mise en fonctionnement du système de compaction de la BOM lors d'intervention mécanique pour vérification de la réparation	• Etre accompagné d'une tierce personne, prête à appuyer sur le bouton d'arrêt d'urgence en cas d'accident. • Porter des chaussures de sécurité • Rester vigilant, agir avec réflexion et sans précipitation, • Toujours prendre appui sur des parties fixes de la BOM	3	3	9				
9 - Risques liés aux circulations et aux déplacements sur site	Collision Ecrasement Ecrasement	Manœuvre des véhicules sur les pistes et dans le garage : • Prise, dépose et circulation des camions • Transfert des caissons sur les remorques • Manœuvre d'accès à l'aire de lavage • Ecrasement d'une polybène	• Vitesse limitée à 10Km/h sur l'ensemble du site • Zone de manœuvre en bas du quai de transfert réservée aux services techniques et au dépôt des pneumatiques • Pas de circulation piétons sur la zone de manœuvre sauf intervention du personnel • Zone de livraison (PL et VL) ainsi que bureaux déterminés • Pistes interdites aux VL des collaborateurs ou visiteurs (parking dédié) • Port du gilet de visualisation par tous les agents	4	4	16				• Réactualiser le marquage au sol • Proposer des formations Sécurité et Santé au Travail
10 - Risques liés aux circulations et aux déplacements routiers	Projection de matières et résidus Bruit Ecrasement	Arrêt des véhicules (PL ou VL) sur la chaussée en raison de problèmes mécaniques • Conduite des véhicules dans la circulation routière (descente de véhicule, circulation sur voirie, dépannage ou réparation sur voirie)	• Port des vêtements haute visibilité de classe 3 • Strict balisage de la zone de l'accident, dès l'arrêt et jusqu'à achèvement du dépannage • Mise en sécurité de la zone et si besoin faciliter la circulation des autres véhicules roulants • Consigne aux conducteurs de s'assurer qu'aucun véhicule ne croise ou double le camion avant de se déplacer sur la chaussée	2	4	12				• Proposer des formations Sécurité et Santé au Travail
11 - Risques et nuisances liés aux machines et équipements de travail	Projection de matières et résidus Bruit Ecrasement Inhalation de particules	Travaux de soudage	• Porter le matériel de protection (masque à souder, tablier de protection, manchettes et gants de cuir) • Disposer des panneaux de protection autour de la zone de soudage • A posteriori, effectuer un contrôle médical approprié	3	3	9				
12 - Risques et nuisances liés au bruit	Projection de matières et résidus Bruit Ecrasement Ecrasement	Utilisation de machines pour découper, légender, meuler, ponser les pièces métalliques	• Formation dispensée lors de l'acquisition de nouveau matériel (découpe laser par exemple) • Porter des lunettes de protection • Porter un masque en papier (P) • Présence des carters de protection sur les machines	4	2	8				
13 - 14 Risque d'incendie ou d'explosion	Troubles et lésions auditifs	• Bruit des machines et moteurs	• Port de casque de protection auditive	4	3	12				
15 - Risque d'incendie ou d'explosion	Troubles et lésions auditifs	• Produits et huiles en stock • Matériaux électriques	• Classer les produits selon leurs caractéristiques de dangerosité • Adopter un stockage normalisé (produits incompatibles éloignés) sur des réceptacles réglementaires : en cas de fuite, le bac de réception récupérer les pertes liquides • Afficher sur les produits, et connaître, les notices techniques et de sécurité • Suivre à la lettre des conseils d'utilisation fournis par les sociétés fabricantes	4	3	12				• Prévoir une information de tous les agents pour que chacun sache arrêter l'interupteur général électrique (cas d'urgence, ou danger) • Renouveler périodiquement la formation des agents à l'utilisation des extincteurs
16 - Risque liés aux produits chimiques et aux émissions	Inhalation Matières irritantes Brûlure	• Manipulation d'huiles, solvants et autres produits chimiques (peut être dangereux) • Stockage des produits chimiques • Emission de vapeurs de ces produits dans les ateliers	• Dérancher le matériel après chaque utilisation • Laisser libre accès à l'interupteur général électrique • Les mécaniciens sont dotés de l'habilitation électrique • Laisser à disposition, et utiliser si nécessaire, les extincteurs de catégorie adaptée • Formation des agents à l'utilisation des extincteurs	4	2	8				• Installation d'un extracteur de gaz brûlés, branché sur pots d'échappement des véhicules en cours de travail • Tenir à jour les fiches techniques des produits
17 - Risque lié à l'électricité	Electrocution Electrocution Brûlure	Utilisation du réseau 220V et de la force	• Dérancher le matériel après chaque utilisation • Laisser libre accès à l'interupteur général électrique • Habilitation électrique pour les mécaniciens	4	4	16				• Proposer des formations Sécurité et Santé au Travail

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-2019029-DE
Reçu le 15/02/2019

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL N°5 : COMPOSTAGE DES BOUES DE STEP

Risques identifiés (famille de risque par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE				MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R		
1 - Risque de chute de plain-pied	Glissade Trébuchement	Déplacements effectués notamment aux environs des andins, des boues de STEP	* Port de chaussures de sécurité à semelles antidérapantes * Nettoyage régulier du site * Agir sans précipitation	4	2	8		
2 - Risque de chute de hauteur	Glissade des marchepieds ou des niveaux Chute	* Montée et descente du chargeur * Utilisation de l'estrade mobile (lavage conteneur) * Montée et descente des andins (relevage des températures)	* Formation CACES à l'utilisation du chargeur * Chaussures de sécurité à semelles antidérapantes * Revêtements adhérents sur les marches des engins	4	3	12		* Fourniture de bottes (marche dans les andins afin de relever les températures)
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (hors manutentions)	Troubles dorsolombaires ou musculosquelettiques	Conduite chargeur	* Chargeur équipé d'un poste de conduite ergonomique	4	3	12		
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	Collision Heurt Décrochage des outils de travail Décrochage d'une polybenne	Manœuvre des engins : * Chargeur * camions de transport des boues de STEP	* Vitesse limitée à 10 Km/h sur le site * Zone de livraison des boues de STEP, bien identifiée sur le site * Accès du site limité aux seuls véhicules autorisés	4	4	16		
10 - Risque lié aux machines et équipements de travail	* Collision ou Ecrasement lors des opérations de broyage ou de criblage	* Chargement des co-produits broyés * Mélange des boues et des co-produits * Déplacement de matériaux broyés ou criblés * Chargement du compost criblé	* Cabine du chargeur fermée * Agir sans précipitation * Port des EPI * Synchroniser le travail avec celui du chargeur de l'entreprise prestataire de service * Formation CACES pour le conducteur du chargeur + autorisation de conduite	2	4	12		* Pesée automatique dans le chargeur
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Troubles auditifs	Bruit ambiant lors du criblage		4	3	12		* Casque antibruit / bouchons d'oreilles
12 - Risque d'incendie ou d'explosion	Elevation de température des andins peut provoquer la combustion	Dysfonctionnement du système informatique de pilotage des températures et de la ventilation	* Equipement en extincteurs * bassin de rétention d'eau sur le site * Contrôle régulier du système informatique de pilotage de la ventilation	4	4	16		
17 - Risque lié à l'électricité	Electrocution Départ de feu Contaminations bactériologiques	* Dysfonctionnement du réseau électrique * Puissance électrique très forte sur le site	* Habilitation électrique des gestionnaires du site * Contrôle régulier des installations électriques par un organisme agréé	4	4	16		* Effectuer un entretien annuel des bouches de ventilation disposées dans le hangar (nécessité d'une nacelle) et du bio-filtre
21 - Risque lié aux agents biologiques et/ou au manque d'hygiène		* Possibilité de contact corporel avec les boues de STEP lors : * de leur apport régulier * du relevage quotidien d'échantillons * du nettoyage de la benne de transport des boues	* Port de gants obligatoire * Masques disponibles (y compris pour balayage du site) * EPI pour le lavage de benne (combinaison, lunettes, gants) * Prise de douches après le travail * Produits désinfectants * Réservoir d'eau sur la balayouse * Climatisation dans la chargeuse permettant de travailler dans un habitacle clos	4	4	16		* Nettoyer les locaux très régulièrement
24 - Risques liés au travail isolé	Chute Perte de contrôle des machines Malaise Perte de connaissance	* Emanation d'ammoniacque lors du retournement des andins	* Bâtiment ventilé (semi-couvert) * Porter un masque * Limiter le temps de présence à ce poste (changer d'activité)	4	4	16		* Etudier les possibilités de quantifier le taux d'ammoniacque et de gaz carbonique contenus dans l'air, sur les différentes zones (dépôt des boues, des co-produits, andins d'hygiénisation, andins de maturation, aire de compost, et les bureaux)
		Absence de présence de collègues sur le site	* Téléphones sans fil disponibles et devant être en permanence en service	4	4	16		Dispositif dit "Homme mort"

Risque (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
1- Risque lié au chute de plain-pied	* Glissade * Trébuchement	Sols glissants et inégaux lors de la circulation sur site	* Port de chaussures à semelles antidérapantes	4	2	8	
2- Risque relatif de hauteur	Glissade et chute en contrebas	Travail avec la débroussailluse sur les talus à forte pente ; Travail à l'aide d'un escabeau	* Chaussures de sécurité à semelles antidérapantes * Débroussaillage par temps sec * Sécuriser l'escabeau	2	2	4	
4- Risque lié aux manutentions manuelles	Coupure	Utilisation de la débroussailluse ou de la tondeuse autoportée	* Ne pas approcher la main de la barre de coupe et du carter, si nécessaire, utiliser un outil (même pour un matériel à l'arrêt complet)	2	3	8	* Etudier la possibilité de se munir d'une rampe de levage
5- Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (sans manutentions)	* Lombalgies * Troubles musculosquelettiques (TMS)	Contraintes physiques liées : - à l'utilisation de la débroussailluse - au chargement et déchargement de sacs, bacs, etc - à des travaux d'entretien, éventuellement en hauteur	* Utilisation de machines adaptées (harnais de maintien, réglages avant travaux) * Interrompre régulièrement le travail afin de détendre les muscles et de préserver les articulations * Alterner avec d'autres travaux	3	3	9	* Formation machines espaces verts (cf CNFPT) * Formation des agents aux TMS
7- Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	* Collision * Heurt * Ecrasement	Déplacement sur les différents sites	* Utiliser un véhicule de service, réduire la vitesse * Porter un gilet de visualisation, * Vérifier que l'espace disponible permette de circuler dans de bonnes conditions * Se déplacer en bordure des voies de circulation des véhicules, Prioriser les EPI	4	4	16	
8 - 9 Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers	Renversement Perte de matériaux ou matériels Collision Heurt Ecrasement	Agents piétons, sur la voie publique ; Arrêt des VL sur la chaussée Conducteur exposé à la circulation routière (descente de véhicule, circulation sur voirie)	* Circuler sans précipitation, et avec vigilance, * Consigne donnée aux conducteurs de veiller au bon équilibrage des charges pour éviter renversement * Blocage ou sanglage de la charge à l'intérieur des VL * Circuler, et/ou s'arrêter, sans précipitation, et avec vigilance, * De préférence, stationner le véhicule sur les emplacements réservés à cet effet * En cas d'impossibilité, mettre les feux de détresse du VL en action et limiter la durée de l'arrêt au strict nécessaire (maxi 15 mn) ; utiliser le triangle pour être bien identifié * Port des vêtements haute visibilité de classe 3 * Consigne aux conducteurs de s'assurer qu'aucun véhicule ne croise ou double le VL avant de quitter ou d'entrer dans le véhicule	3	3	9	
10 - Risque lié aux machines et équipements de travail	* Coupure * Perforation * Projection * Ecrasement * Entraînement	* Utilisation débroussailluse et tondeuse autoportée Interventions sur les machines au niveau des organes mobiles (entretien, anomalies de fonctionnement, bourrage...) Arrêt, remise en route et intervention sur moteur chaud	* Porter les EPI et notamment chaussures de sécurité, gants, lunettes ou masques anti-projection * Couper les moteurs avant d'intervenir * Ne pas approcher la main de la barre de coupe et du carter, si nécessaire, utiliser un outil (même pour un matériel à l'arrêt complet) * Port de gants de manutention * Ne pas faire le plein de carburant lorsque les moteurs sont chauds * Port de gants de manutention * Port de casque de protection auditive	2	2	4	
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Gêne au travail Inconfort Troubles auditifs	Machines bruyantes (tondeuse autoportée et débroussailluse)	* Demander les Fiches de Données de Sécurité des produits et tenir compte des indications et dosages * Etudier la notice d'utilisation afin de vérifier la compatibilité des produits * Formation de la femme de ménage à l'emploi du matériel et aux techniques d'entretien (cf CNFPT) * Utiliser les EPI : gants, blouse	2	2	4	* Remplacer produits par d'autres moins dangereux (comparer auparavant la dangerosité)
13 - 14 Risque lié aux produits chimiques et aux émissions	Brûlure Irritation Allergie Intoxication Incendie (cf étiquettes et FDS)	Stockage des produits de traitement (phytosanitaires) Préparation et réalisation des traitements phytosanitaires	* Classer les produits selon leurs caractéristiques de dangerosité (gérer les incompatibilités de stockage) * Lire les notices et vérifier la compatibilité * Laisser à disposition, et utiliser si nécessaire, les extincteurs de catégorie adaptée	2	2	4	
20 - Risque lié aux ambiances climatiques et thermiques	* Déshydratation * Gêne au travail * Malaise	Agent exposé aux températures élevées (période estivale) lors de l'entretien du site	* Possibilité de se désaltérer sur chacun des sites AVEC DES BOISSONS NON ALCOOLISEES	3	1	3	
	* Gêne au travail * Coup de froid	Agent exposé aux basses températures et intempéries lors de l'entretien du site	* Présence sur chaque site de locaux chauffés permettant à l'agent de se réchauffer, si nécessaire * Dans la mesure du possible, déterminer le planning des travaux en rapport avec le temps	3	1	3	
24 - Risques liés au travail isolé	* Accident * Blessure * Glissade	Agent seul à son poste	* Téléphones portatifs ou fixes avec numéros d'urgence à proximité en cas d'accident * Possibilité de contacter le centre d'exploitation, la plupart du temps, et le Directeur à tout moment * Chaque site est éclairé efficacement	4	3	12	

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL N°7 : SERVICES ADMINISTRATIFS, COMMUNICATION ET RELATIONS AUX USAGERS,

RISQUES IDENTIFIES (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matériels, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE				MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R		
1 - Risque de chute de plain-pied	Trébuchement	Présence de fils et câbles au sol	* Câblage sous gaine murale périphérique	4	1	4		
	Trébuchement	Présence de fournitures, d'objets, au sol (passages de circulation)	* Utiliser les locaux de stockage appropriés	4	2	8		
	Glissade	Surfaces glissantes lors du lavage des sols	* Ne pas créer de stockage tampon dans les passages	4	2	8		
2 - Risque de chute de hauteur	chûte	stockage de fournitures ou d'objets en hauteur	* Utilisation d'escabeau pour effectuer le rangement nécessaire	1	3	6		
		circulation dans les escaliers	* Circuler sans précipitation en évitant toute situation de déséquilibre	4	2	8		
3 - Risque lié aux chutes d'objets		Stockage de matériel en hauteur risquant de chuter	* Harmoniser la zone de stockage afin de favoriser le dépot à hauteur d'homme	1	2	3		
4 - Risque lié aux manutentions manuelles	Lombalgies	* Manutention de charges (cartons de papiers, composteurs, bacs à déchets, cartons de prospectus ou de sacs poubelles, ...)	* Agir avec méthode et sans précipitation	4	3	12		Formation des agents aux TMS
	Troubles musculo squelettiques (TMS)	Contraintes physiques liées à la position de travail (postures assises prolongées, gestes répétitifs lors de la saisie informatique, ...)	* Sièges ergonomiques (adaptés et réglables)	4	2	8		Formation des agents aux TMS
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (hors manutentions)		Port de poids lors des livraisons (composteurs, cartons de sacs ou de prospectus, bacs à déchets, PSE) , chargement des véhicules pour livraisons et distribution aux usagers	* Utilisation de diable si nécessaire	4	2	8		
		Circulation avec les véhicules légers du SICTOM, sur les sites du SICTOM, sur la voie publique, sur le site des établissements d'accueil (écoles, CVD, SMD3, ISD-ND, mairies ...) ou en domaine privatif	* Port de gants de manutention et de chaussures de protection si nécessaire	4	2	8		
7, 8, 9- Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site ou sur la voie publique	Collision Heurt Renversement	Environnement de travail parfois bruyant et gênant pour le personnel, Pour le personnel travaillant près du photocopieur, Lors des visites du CVD ou lors de la communication dans les classes d'écoles	* Prendre des pauses corporelles avant l'installation de la fatigue ou l'apparition de douleurs	4	4	16		
	Gêne au travail Fatigue	Présence de matériel électrique (informatique) pouvant générer des échauffements et inflammations	* Respect du Code de la route et des plans de circulation du SICTOM et/ou des établissements accueillant les agents du SICTOM, vitesse limitée	4	1	4		
11 - Risques et nuisances liés au bruit			* Agents équipés de gilets de visualisation (sauf embauche et débauche)					
			* Téléphones mobile avec numéros d'urgence à prévenir en cas d'accident					
12 - Risque d'incendie ou d'explosion			* S'accorder une pause lorsque le bruit dure plus d'une heure consécutive (photocopieur)	4	2	8		* Formation des agents à l'utilisation des extincteurs
	Brûlure Allergies Intoxication Incendie Explosion	Pour la préparation des interventions dans les écoles : * Manipulation de colles, solvants, peintures	* Au CVD, dialoguer avec le groupe avant, puis après la zone bruyante (visite de la cabine de tri)	4	2	8		
13-14 Risque lié aux produits chimiques et aux émissions			* Demander à chacun de réduire le niveau sonore lors de la discussion (respect de chacun)					
	Electrocution	Branchements électriques du matériel utilisé	* Installations électriques des locaux contrôlées annuellement par un organisme et mise en conformité par électricien le cas échéant	4	4	16		
17- Risque lié à l'électricité	Gêne au travail Fatigue et troubles visuels	Postes de travail exposés à la lumière extérieure et à l'ensoleillement	* Présence d'extincteurs dans les locaux administratifs	4	2	8		
	Gêne au travail Déshydratation ou malaise	Températures élevées et difficiles à supporter dans les locaux en période estivale	* Lire les notices sur les emballages : les respecter strictement	4	2	8		
18 - 19 Risque lié à l'éclairage et/ou à l'utilisation d'écran	Gêne au travail Coup de froid	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Utiliser systématiquement les EPI spécifiques	4	2	8		
	Coup de chaud	Lors des déplacements et visites de sites extérieurs au SICTOM	* Formation sur les risques et précautions liés à la manipulation des produits utilisés	4	1	4		
20 - Risque lié aux ambiances climatiques et thermiques			* Ne pas utiliser de multiprises, ne pas faire de montage hors norme	4	4	16		
			* Brancher un seul appareil par prise	1	1	1		
21 - Risque lié à l'insécurité des locaux			* Vérification annuelle des installations électriques	3	2	6		
22 - Risque lié à l'intervention d'entreprises (extérieurs)			* Positionnement adapté des ordinateurs par rapport aux fenêtres et aux luminaires	3	3	9		
	Stress Epuisement	Intervention d'entreprises pour travaux, entretien et maintenance des locaux	* Changer d'activité afin de fractionner le temps d'attention visuelle sur l'écran	4	2	8		
23 - Risques psychosociaux			* Pose de rideaux de type "persiennes" aux fenêtres	4	1	4		
	Agression Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Intervention d'entreprises pour travaux, entretien et maintenance des locaux	* Système climatisé à disposition	4	1	4		
24- Risque lié au travail isolé			* Possibilité de se rafraichir sur place (frigo et boissons non alcoolisées)	4	2	8		
			* Locaux récents	1	1	1		
			* Locaux chauffés	3	2	6		
			* Inspection commune et plan de prévention selon travaux réalisés	3	3	9		
			* Varier les tâches avant l'installation de la fatigue ou l'apparition de douleurs	4	2	8		* Stages CNFPT pour la gestion du stress et l'organisation du temps de travail
			* Alternance de travaux de rédaction manuelle, de dactylographie, de lecture, de réflexion	4	3	12		* Stage CNFPT pour la gestion des conflits
			* Respect des règles énoncées dans le règlement intérieur					
			* Informer le chef de services des difficultés rencontrées					
			* téléphone portatif permettant de contacter la direction ou les services de secours					

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL N°3 : SERVICES ENTRETIEN DES LOCAUX (ménage)

	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
1 - Risque lié au chute de plain-pied	Trébuchement	Présence de fils et câbles au sol	* Câblage sous gaine murale périphérique	4	1	4	
	Trébuchement	Présence de fournitures, d'objets, au sol (passages de circulation)	* Utiliser les locaux de stockage appropriés	4	2	8	
	Glisade	Surfaces glissantes lors du lavage des sols	* Ne pas créer de stockage tampon dans les passages	4	2	8	
	chûte	stockage de fournitures ou d'objets en hauteur	* Ménage : Ventilation des locaux (ouverture fenêtres) pour un séchage plus rapide	4	2	8	
2 - Risque lié au chûte d'objets		circulation dans les escaliers	* Ménage : Port de chaussures à semelles antidérapantes	1	3	6	
		Stockage de matériel en hauteur risquant de chûter	* Ménage : Travailler sans précipitation en assurant ses gestes	4	2	8	
3 - Risque lié aux chûtes d'objets	Lombalgies	* Nettoyage des locaux	* Utilisation d'escalabeau pour effectuer le rangement nécessaire	1	2	3	
	Coupures, écrasement des mains	* Manipulation de charges	* Circuler sans précipitation en évitant toute situation de déséquilibre	4	2	8	
4 - Risque lié aux manipulations manuelles			* Harmoniser la zone de stockage afin de favoriser le dépôt à hauteur d'homme	1	2	3	
			* Agir avec méthode et sans précipitation	4	3	12	Formation des agents aux TMS
5 - Risque lié aux postures elfou aux gestes répétitifs (hors manutentions)	Troubles dorsolumbares	Ménage : Contingences physiques liées : - à l'utilisation du balai ou de l'aspirateur	* Ménage : Port de chaussures de sécurité	4	2	8	
	Troubles musculosquelettiques (TMS)	- à l'utilisation du balai télescopique pour nettoyage des carreaux (mouvement de rotation répétitifs des hanches et port prolongé)	* Ménage : Utilisation du balai télescopique pour le nettoyage des carreaux	4	2	8	
7, 8, 9 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site ou sur la voie publique	Collision	Port de poids	* Interrompre régulièrement le travail afin de détendre les muscles et de préserver les articulations	4	2	8	
	Heurt		* Alterner avec d'autres travaux	4	2	8	Formation des agents aux TMS
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Reversement		* Utilisation du diable si nécessaire	4	2	8	
	Gêne au travail	Circulation avec les véhicules légers du SICTOM, sur la voie publique ou en domaine privé	* Port de gants de manutention et de chaussures de protection si nécessaire	4	4	16	
12 - Risque d'incendie ou d'explosion	Fatigue	Environnement de travail parfois bruyant et gênant pour le personnel,	* Agir avec méthode et sans précipitation	4	1	4	
		Présence de matériel électrique (informatique) pouvant générer des échauffements et inflammations	* Prendre des pauses corporelles avant l'installation de la fatigue ou l'apparition de douleurs	4	2	8	* Formation des agents à l'utilisation des extincteurs
13-14 Risque lié aux produits chimiques et aux émissions	Brûlure	Pour le ménage :	* Alternance de travaux en postures assis et debout, phase dynamique (bouter)	4	2	8	
	Allergies	* Manipulation des produits d'entretien	* Respect du Code de la route et des plans de circulation du SICTOM en cas d'accident	4	2	8	
17- Risque lié à l'électricité	Intoxication	Branchements électriques du matériel utilisé	* Agents équipés de gilets de visualisation (sauf embauche et débouché)	4	2	8	
	Incendie	Températures élevées et difficiles à supporter dans les locaux en période estivale	* Téléphones mobiles avec numéros d'urgence à prévenir en cas d'accident	4	2	8	
20 - Risque lié aux ambiances climatiques et thermiques	Exposition	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* S'accorder une pause lorsque le bruit dure plus d'une heure consécutive	4	2	8	
	Electrocution	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Ne pas faire de travaux bruyant (aspirateur) dans les bureaux de 8h à 17h	4	2	8	
23 - Risques psychosociaux	Gêne au travail	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Demander à chacun de réduire le niveau sonore lors de la discussion (respect de chacun)	4	2	8	
	Déshydratation ou malaise	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Installations électriques des locaux contrôlées annuellement par un organisme et mise en conformité par électricien le cas échéant	4	2	8	
24- Risque lié au travail isolé	Coup de froid / chaud	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Présence d'extincteurs dans les locaux administratifs	4	2	8	
	Stress	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Lire les notices sur les bidons de produits toxiques ou dangereux : les respecter strictement	4	2	8	Formation à la manipulation des produits toxiques ou dangereux
	Epuisement	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Utiliser systématiquement les EPI spécifiques (masques, gants, tabliers, lunettes, lave-yeux)	4	2	8	
	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Formation sur les risques et précautions liés à la manipulation des produits utilisés	4	2	8	
	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Ne pas utiliser de multiprises, ne pas faire de montage hors norme	4	2	8	
	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Brancher un seul appareil par prise	4	2	8	
	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Vérification annuelle des installations électriques	4	2	8	
	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Système climatisé à disposition	4	2	8	
	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Possibilité de se rafraîchir sur place (frigo et boissons non alcoolisées)	4	2	8	
	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Locaux récents	4	2	8	
	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Locaux chauffés	4	2	8	
	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Utiliser des vêtements et chaussures appropriés à la météo et au travail à réaliser	4	2	8	
	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Varier les tâches avant l'installation de la fatigue ou l'apparition de douleurs	4	2	8	
	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Alternance de travaux de rédaction manuelle, de dactylographie, de lecture, de réflexion	4	2	8	* Stages CNFPT pour la gestion du stress et l'organisation du temps de travail
	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Respect des règles énoncées dans le règlement intérieur	4	2	8	
	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Informer le chef de services des difficultés rencontrées	4	2	8	
	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* téléphone fixe permettant de contacter la direction ou les services de secours	4	2	8	
	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux		4	2	8	* Stage CNFPT pour la gestion des conflits